

# Proposition de loi financement des comités d'entreprise

Intervention de Francis Vercamer

Séance publique 26 janvier 2012

Monsieur le Président,  
Monsieur le Rapporteur,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Le texte que le groupe Nouveau Centre soumet à l'examen de notre assemblée ce matin, contribue, avec des mesures simples, à renforcer la légitimité et ce faisant le rôle, des institutions représentatives du personnel au sein de l'entreprise.

Il vise, en effet, à établir l'obligation, pour certains comités d'entreprise, de certifier leurs comptes, et de les publier.

Il institue, concernant les comités d'entreprise, un principe de transparence qui ne peut que servir les missions de ces derniers, et leur conférer, au sein de l'entreprise, davantage d'autorité.

Notre groupe est en effet convaincu de l'importance du dialogue social, tant au niveau interprofessionnel, qu'à l'échelle des branches et finalement au sein de l'entreprise.

Avec ce texte, nous souhaitons éloigner des comités d'entreprise, le climat de suspicion que suscitent régulièrement, à leur égard, de mauvais exemples mis en lumière par l'actualité.

50 000 comités d'entreprise fonctionnent aujourd'hui dans notre pays.

Ils témoignent, au quotidien, de l'implication des salariés dans le fonctionnement des entreprises, ou plus largement des structures employeuses, de plus de 50 salariés.

Ces comités d'entreprise sont gestionnaires d'activités sociales et culturelles destinées aux salariés de l'entreprise et à leur famille.

Ils participent, ainsi, au bien-être des salariés et de leurs proches, en lien avec la vie de l'entreprise.

Ils sont également l'instance de consultation et d'information des salariés et de leurs représentants, sur les décisions d'ordre économique et social impactant la vie de l'entreprise.

Ils sont l'instance permettant d'associer les salariés à la prise de décision au sein de l'entreprise. Ils constituent des organes de participation des salariés aux orientations de l'entreprise.

Nous savons évidemment tous que cette fonction de participation est imparfaite.

On voit bien trop souvent, lors de la mise en œuvre de plan de sauvegarde de l'emploi, combien l'avis du Comité d'entreprise aurait pu être mieux pris en compte, pour éviter des prises de décision stratégiques relevant plus de logiques financières que strictement industrielles.

S'agissant de la participation des salariés aux décisions stratégiques concernant l'entreprise, vous permettrez d'ailleurs au parlementaire ayant conduit une mission sur le développement de l'économie sociale et solidaire, d'ouvrir une rapide parenthèse pour insister sur le modèle des coopératives.

S'il ne s'agit évidemment pas de généraliser ce modèle, force est de constater que les coopératives ont jusqu'ici bien résisté à la crise, en dépit de leur évolution sur des secteurs souvent concurrentiels.

Peut être faut il voir dans le principe démocratique des prises de décisions, dans la participation des salariés (ou des usagers) associés, un début de réponse.

Souhaitons dans tous les cas que l'année 2012, consacrée année internationale des coopératives, permette d'explorer plus précisément ce modèle et que celui-ci inspire des initiatives nouvelles en matière de participation des salariés à la décision au sein de l'entreprise.

Revenant au cœur même de notre sujet, on peut aussi espérer que les négociations en cours sur les institutions représentatives du personnel permettent, également, d'avancer enfin des propositions afin de mieux associer les CE à la prise de décision.

De fait, nous ne pouvons que regretter que ces négociations, engagées depuis 2009, n'aient pas encore pu aboutir à des conclusions susceptibles de faire évoluer notre législation.

En tout état de cause, 50 000 comités d'entreprise jouent chaque jour dans notre pays un rôle d'interface essentiel et constructif au sein des entreprises, entre salariés et direction.

Raison pour laquelle il ne serait pas raisonnable de tolérer plus longtemps que certains cas isolés, mais néanmoins retentissants, viennent entacher le travail effectué avec rigueur et dévouement dans la très grande majorité des situations.

Le rapporteur a souligné les cas de dérives et leurs origines:

- la faiblesse des procédures internes de gestion comptable,
- des exemples de gaspillage entraînés par une mauvaise gestion,
- des choix d'investissement discutables pointés par la Cour des Comptes,
- certaines situations de quasi faillite voire des cas proches du détournement...

Autant de faits qui auraient sans doute pu être évités si des règles comptables claires et strictes avaient obligé à une gestion transparente des sommes gérées par les comités d'entreprise concernés.

Il s'agit dès lors, avec cette proposition de loi, de mettre les obligations comptables et procédurales des plus grands comités d'entreprise, à la hauteur de l'importance des fonds qui y sont gérés.

Tout un débat s'est engagé en commission à propos du calendrier d'examen de cette proposition de loi, et son articulation avec les travaux engagés par les partenaires sociaux jusqu'au mois d'avril prochain, sur proposition du gouvernement, au sein d'un groupe ad hoc sur le fonctionnement des CE et leur financement.

Pour autant, il nous semble paradoxal de prendre régulièrement appui sur la négociation en cours avec les partenaires sociaux pour toujours, en réalité, reculer le moment d'adopter des dispositions nouvelles visant justement à renforcer le dialogue social.

Au jeu du « ce n'est jamais le moment », tout le monde perd, les partenaires sociaux comme les parlementaires...

Notre groupe comprend, pour autant, tout à fait le souhait exprimé par les partenaires sociaux de voir le rythme de leurs travaux respectés.

De fait, ce texte a été examiné en application du protocole relatif à la consultation des partenaires sociaux sur les propositions de lois portant sur les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle et relevant du champ de la négociation nationale et interprofessionnelle.

Trois séances d'audition ont permis d'entendre les réactions des syndicats de salariés et organisations patronales sur le texte.

Si les échanges ont été francs et ont permis d'exposer les griefs des uns et des autres sur les intentions, réelles ou supposées, poursuivies par le législateur, ces auditions n'ont pas remis sérieusement en cause l'objectif de transparence recherché par les différents articles de cette proposition de loi.

Au contraire, une forme de consensus s'est rapidement dessiné sur celui-ci.

A l'issue de ces auditions, notre rapporteur a ainsi formulé un certain nombre d'amendements permettant de mieux prendre en compte les remarques des partenaires sociaux et qui aboutissent au texte que nous examinons aujourd'hui.

En tout état de cause, il n'en reste pas moins vrai, à mon sens, que les dispositions des articles L1 et suivants du code du travail, ne suffisent pas à articuler, de façon harmonieuse, les initiatives du gouvernement, les travaux des partenaires sociaux et les initiatives des parlementaires concernant la législation du travail.

Peut-être faudrait-il qu'un point d'étape régulier des négociations collectives, ouvert aux parlementaires, puisse avoir lieu, au minimum deux fois par semestre, de manière à ce que chacun ait une vision plus précise de l'état d'avancement des débats.

Cela pourrait être l'un des rôles du Conseil permanent du dialogue social dont j'ai proposé la création, afin de rassembler les différents lieux du dialogue social existants, mieux en coordonner les travaux et développer les rapports entre les partenaires sociaux, le gouvernement et la représentation nationale.

Ce sont des échanges permanents qu'il faut en effet faciliter, dans le respect des différents acteurs qui de cette façon apprendront à mieux se connaître, ainsi qu'à se faire davantage confiance.

En conclusion, c'est en saluant le travail de notre collègue Nicolas Perruchot pour renforcer, grâce à plus de transparence, le dialogue social et la légitimité des comités d'entreprise, que le groupe Nouveau Centre votera en faveur de cette proposition de loi.

Je vous remercie.